



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EAU PARTAGÉE - ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS LOCAUX DE L'EAU - ANIMATION

I - DEMANDEUR :

Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse :

Personne morale

Nom de l'organisme ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Représentée par :

En qualité de :

N° d'inscription (RIDET, RC, RCA, etc) :

Coordonnées

Courriel :

Téléphone (fixe et mobile) :

II - LOCALISATION :

Secteur concerné par le conseil local de l'eau (commune/bassins versants) :

Commune(s) :

Lieu-dit :

III - DESCRIPTION DE L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :

Description générale du projet :

.....

.....

.....

.....

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et délégués.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - « Immeuble le Lys Rouge », angle des rues Gallieni et Anatole France
BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex - Tél. (687) **24 65 65** - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc